

Table des matières

1	PREMIERE HEURE – 15/05/2018	2
2	Actus franciliennes	3
3	Oui, il faut réformer les statuts de l'entreprise	4
4	Impôts : le prélèvement à la source se prépare dès maintenant.....	5
5	Emplois à domicile : pas de panique en télédéclarant	8
6	Anne-Marie Couderc va prendre la présidence par intérim d'Air France-KLM	9
7	SNCF : les trains à quai, les cheminots aux urnes	11
8	Patrick Jeantet : « SNCF Réseau va devoir dégager progressivement 1,3 milliard d'euros de productivité par an »	12
9	Réformer le logement social sans faire de perdants, l'équation impossible	14
10	Edouard Philippe : « Je suis là pour faire du Macron, pas du Juppé ! ».....	16
11	Eric Woerth : « Aujourd'hui, la France dépense plus que sous François Hollande ! »....	21
12	Commerce : l'aéronautique aggravera-t-elle le conflit entre l'Europe et les États-Unis ?	22
13	La Catalogne a enfin un nouveau président	24

::: ILE-DE-FRANCE

1 PREMIERE HEURE – 15/05/2018

Agenda francilien

15 Mai 11H30: Visite du site candidat Quai d'Issy a Paris à l'appel à projet Inventons la MGP 2 par le jury avec MM.Ollier, Missika et Goujon; **12H St Ouen:** Présentation de la base-vie du projet de Centre Sycotm; **16H30 siège MGP (immeuble Be Open Paris 13ème)** : Lancement du dispositif de concertation dans le cadre de l'élaboration du Scot de la MGP avec M.Ollier et Mme Hidalgo

17 Mai 10H Parc Floral (Paris 12ème) : Fête de l'alternance organisée par le MEDEF IDF la préfecture de Région, la CCI Paris IDFet Pôle Emploi ; **12H Mutualité (Paris 5ème):**Point presse «Eau solidarité» du syndicat des Eaux IDF sur son bilan et les perspectives du programme d'aide aux usagers en difficultés ;

18 Mai 16H Chanteloup Les Vignes: Visite du préfet Michel Cadot

LES ECHOS – 15/05/2018

2 Actus franciliennes

75 PARIS

LE CROWDFUNDING POUR FINANCER UNE TPE-PME

Mardi 22 mai, de 8h30 à 10h, dans ses locaux parisiens, la CPME Paris Île-de-France organise une réunion sur le financement des TPE-PME et plus précisément sur les solutions alternatives possibles comme le financement participatif : le crowdfunding. Le fonctionnement des plateformes de financement sera expliqué.

Information et inscription sur : <https://goo.gl/iG2sl8>

78 YVELINES

RÉUNION / PROTECTION SOCIALE DU DIRIGEANT

Vendredi 25 mai, de 8h30 à 10h30, la pépinière d'entreprises de Versailles Grand Parc propose une réunion sur l'optimisation sociale et fiscale du dirigeant d'entreprise et sur l'actualité de la protection sociale (RSI, DUER). Les avantages et inconvénients du statut de dirigeant d'entreprise seront expliqués. Inscription gratuite mais obligatoire : rejane.blanchet@agglovgp.fr

91 ESSONNE

RENDEZ-VOUS PARIS-SACLAY DE L'INNOVATION

Mercredi 23 mai, à partir de 9h, le campus de Centrale

Supélec ouvre ses portes pour une journée dédiée à l'innovation. Le programme prévoit des conférences, des ateliers, des concours de pitches. Le but de la journée est de faciliter la rencontre des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la science et du développement économique.

Plus d'informations sur : <http://paris-saclay-spring.com>

92 HAUTS-DE-SEINE

APPEL À PROJET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

La Direccte Île-de-France a ouvert un appel à projet pour le département des Hauts-de-Seine lié au développement de l'emploi. Les projets sélectionnés seront proposés aux entreprises dans le cadre de la revitalisation afin qu'ils puissent faire l'objet d'un financement dans ce cadre. L'appel est ouvert jusqu'au 31 décembre 2018, le dépôt des dossiers est possible tout au long de cette période.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/xvM28U>

93 SEINE-SAINT-DENIS

RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI JO 2024

Mercredi 16 mai, de 18h à 20h, une nouvelle réunion du Comité de suivi des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 aura lieu au siège de Plaine Commune. Trois ateliers thématiques sont

prévus auxquels il est possible de participer.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/uiGxKv>

94 VAL-DE-MARNE

ENQUÊTE PUBLIQUE / PERMIS DE CONSTRUIRE IVRY-SUR-SEINE

Du lundi 14 mai au vendredi 15 juin inclus, une enquête publique relative au permis de construire N° 094 041 17 W1047 est ouverte dans la commune d'Ivry-sur-Seine : 12 Rue Maurice Gunsbourg (anciennes imprimeries du journal « Le Monde »). Le projet concerne la construction d'un ensemble immobilier mixte : logements, commerces, activités, résidence étudiante, résidence hôtelière et parc de stationnement.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/gffeuc>

95 VAL-D'OISE

REPRISE D'ENTREPRISE ET PRÊTS D'HONNEUR

Jeudi 17 mai de 8h30 à 10h30, le CRA et le Réseau Entreprendre Val-d'Oise tiennent une réunion sur l'accompagnement « post-acquisition » et les prêts d'honneur. Le directeur du Réseau Entreprendre Val d'Oise présentera l'action de son association et un entrepreneur apportera son témoignage. Renseignements et inscription : cra.idfnord@cra-asso.org

MEDEF

3 Oui, il faut réformer les statuts de l'entreprise



Nicole Notat et Jean-Dominique Senard lors de la remise du rapport de la mission « Entreprise et intérêt général ».

LE CERCLE/OPINION - Candidate à la présidence du Medef, Dominique Carlac'h est favorable à l'inscription des objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts de l'entreprise.

A l'ère de l'économie 4.0, [le rapport Notat-Senard illustre de manière prospective une possibilité de renouveau](#) pour la compétitivité et l'attractivité des entreprises. En ouvrant la possibilité de se doter d'une « raison d'être » associant l'utilité sociale à la [création de valeur](#) économique, une nouvelle approche de l'entreprise, au coeur de la société... et de la compétition économique, est mise en avant.

Dans [la course à la présidence du Medef](#) , je me positionne en faveur d'une inscription possible des objectifs sociaux et environnementaux dans les statuts de l'entreprise. « L'intérêt propre de l'entreprise » n'est plus, depuis longtemps, celui des actionnaires seuls. La réécriture de l'article 1833 du Code civil serait une avancée porteuse pour notre économie.

Actuellement, il n'existe pas dans la législation française d'outil intégrant la dimension sociale de l'entreprise. Les lois réglementant les statuts de l'entreprise datent du XIX^e siècle, et les uniques textes mentionnant son intérêt social ne sont présents que dans la jurisprudence. Ce cadre juridique n'est pas en phase avec la réalité des entreprises de nos jours.

Un nouveau paradigme s'avère nécessaire, dans lequel l'entreprise fixe ses propres enjeux. Un nouveau capitalisme doit naître, issu d'une vision élargie de ce que peut être la compétitivité de demain des entreprises, combinant souhait d'efficacité économique, désir de cohésion sociale, volonté de préservation de notre environnement et des générations futures. La France peut réinventer ce nouveau modèle de capitalisme européen face à une concurrence internationale faite de dumping ou de protectionnisme. La France peut impulser ce nouveau souffle en affichant les clefs de son succès et de sa compétitivité : son attractivité, son excellence, son rayonnement, son ouverture.

Le désir d'appartenance à un projet commun est un formidable moteur de compétitivité : comment développer et réussir le lancement de nouveaux produits et de nouveaux services sans prendre en considération les attentes des consommateurs ou des clients ? Que ce soit dans le secteur de la santé, dans le secteur de l'agroalimentaire, dans celui des télécoms, comment ignorer et ne pas donner des repères et la possibilité d'un échange structuré et continu avec ceux qui influencent nos paris, nos innovations, nos investissements, notre futur. Et n'oublions pas une chose : les nouvelles générations ont besoin de ces repères. Ils sont aujourd'hui connectés et inspirés par le monde, pas seulement par leur pays. Ils sont en demande d'entreprises plus ouvertes et engagées dans la société dans laquelle ils vivent.

Envoyer des signaux forts

Il faut donner aux entreprises la possibilité d'envoyer des signaux forts et d'aller plus loin dans leur ambition économique, sociale et environnementale en intégrant à l'impératif catégorique de rentabilité une dimension sociale, humaine et ouverte. Tout simplement pour ancrer dans la durée, pour pérenniser, pour sécuriser nos entreprises, en y étant tous engagés, avec l'envie de créer ensemble de la valeur et d'en faire profiter tous ceux qui y ont contribué.

Ce changement de paradigme et cette mesure ne doivent pas être coercitifs et scélérats. Les entreprises sont naturellement citoyennes, et elles ne doivent plus être contraintes à leur insu. Le rapport Notat-Senard suggère aux entreprises qui le souhaitent d'introduire leur raison d'être au cœur de l'entreprise. Cette démarche restera une démarche volontaire et un moyen à disposition des entreprises souhaitant représenter ces valeurs pour renforcer leur attractivité et, ce faisant, leur compétitivité et leur pérennité.

La possibilité de voir l'entreprise comme un objet d'intérêt collectif aboutira à de nouvelles opportunités de création de valeur pour les entreprises et pour notre pays.

Dominique Carlac'h est candidate à la présidence du Medef

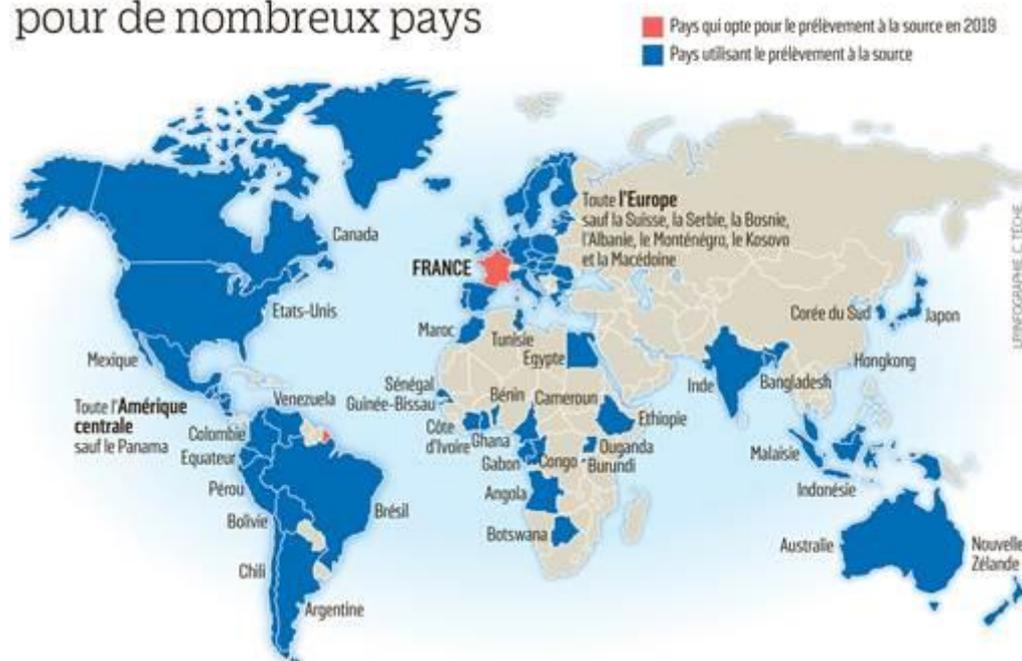
Dominique Carlac'h

::: ÉCONOMIE

LE PARISIEN – 15/05/2018

4 Impôts : le prélèvement à la source se prépare dès maintenant

L'impôt à la source, déjà une réalité pour de nombreux pays



En fonction de votre département, vous avez entre le 22 mai et le 5 juin pour valider votre télédéclaration. C'est la dernière fois que vous payerez l'impôt sur vos revenus de l'année précédente.

Contribuables, cette fois vous n'y échapperez pas. L'impôt à la source entrera bien en vigueur le 1er janvier 2019. Les bons élèves qui ont déjà rempli leur déclaration de revenus sur Internet s'en sont rendu compte puisque fisc leur a d'ores et déjà indiqué un taux personnalisé.

Ce pourcentage sera appliqué chaque mois à leurs revenus et la somme partira dans les caisses publiques. Mais comme rien n'est jamais simple en matière d'impôt, il y a d'autres options possibles. Le Parisien - Aujourd'hui en France vous propose ce mardi un dossier « spécial impôts » pour y voir plus clair et comprendre les grands changements du **prélèvement à la source** (année blanche, taux, crédit d'impôt,...).

Car il est vrai que toute évolution induit des inquiétudes. « Une année de transition est toujours difficile, reconnaît Colin Bernier, associé en charge du prélèvement à la source au sein du cabinet d'audit EY. Mais cela fait bien [longtemps que le projet était dans les cartons de Bercy](#). » La France fait d'ailleurs partie des derniers pays du monde à franchir le pas. Seuls la Suisse et Singapour résistent encore parmi les pays les plus développés.

Les petites entreprises sont réservées



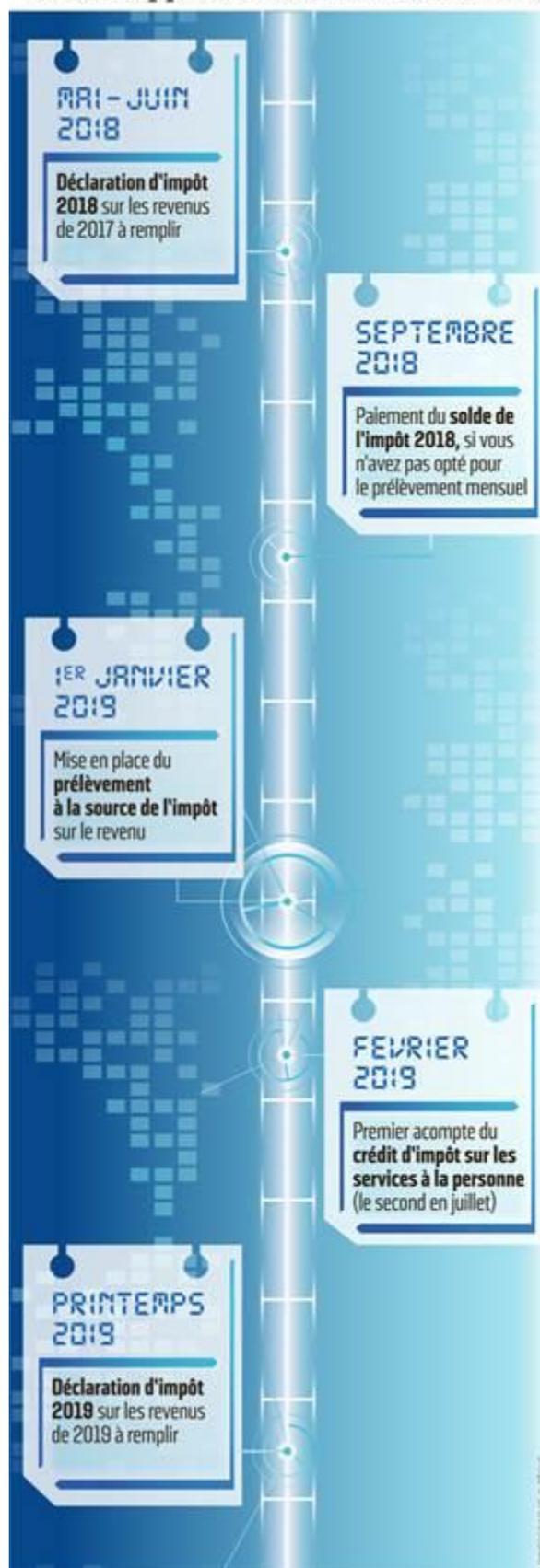
Pourquoi avoir tant tardé ? « La complexité de notre régime fiscal - les tranches, le quotient familial, ... - imposait certainement plus de temps », précise le spécialiste. Il fallait aussi convaincre les entreprises, qui collecteront l'impôt sur le revenu et ne se réjouissent pas de cette nouvelle corvée.

« [Les TPE-PME ont peur](#) de devoir faire le service après-vente, s'inquiète Alain Griset, le président de l'U2P, l'association des artisans et professions libérales. Quand les salariés auront des questions, ils se tourneront vers leur patron ! »

A Bercy, on martèle que l'interlocuteur unique des contribuables reste l'administration fiscale.

Cela ne vous coûtera pas plus cher

Vos cinq prochains rendez-vous



Mais au fait, pourquoi changer le système ? L'objectif est d'assurer la « contemporanéité » de l'impôt. C'est-à-dire de vous éviter d'avoir un décalage de trésorerie entre deux années. Exemple : lors de votre départ à la retraite. Jusqu'ici, le fisc vous réclamait des impôts sur la base de vos revenus de l'année précédente, lorsque vous étiez encore actif. Pour y faire face avec une pension de retraité moins garnie, mieux valait avoir prévu. Dès 2019, tout ce qui arrivera sur votre compte bancaire sera net d'impôt.

Mieux encore : pour la grande majorité des contribuables jusqu'ici mensualisés, l'entrée en vigueur de l'impôt à la source sera synonyme de gain de trésorerie. En effet, si le montant final de votre impôt sera le même, le prélèvement sera lissé sur les douze mois de l'année, au lieu de dix actuellement.

Un conseil donc, pour finir : lorsque vous recevrez votre salaire ou votre pension en janvier 2019, ne maudissez pas le fisc tout de suite ! Si l'impact psychologique de ce salaire « light » sera certainement douloureux, consolez-vous : ceux qui paieront davantage à la fin de l'année sont uniquement ceux qui auront gagné davantage.

Aurélie Lebellet et Matthieu Pelloi

LE PARISIEN – 15/05/2018

5 Emplois à domicile : pas de panique en télédéclarant



En 2015, près de 3,4 millions de particuliers employaient un salarié pour répondre à des besoins de garde d'enfants, d'aide au ménage ou encore de jardinage.

Le changement de présentation de la déclaration de revenus sur Internet, lié au prélèvement à la source, peut induire en erreur les contribuables qui bénéficient d'un crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile. Explications.

Ils ont voulu se débarrasser de la corvée rapidement. Il y a déjà plusieurs jours, Jean et Françoise se sont lancés dans leur déclaration de revenus sur les revenus pour 2017. « D'habitude, c'est une affaire qui roule », explique Jean. En quelques clics, ils vérifient les revenus inscrits sur la déclaration préremplie, ajoutent le crédit d'impôt dont ils bénéficient au titre de l'emploi d'une femme de ménage. Et c'est fini !

Mais cette année, avec la mise en place du [prélèvement à la source](#) prévue pour le 1er janvier 2019, la présentation sur [le site impots.gouv.fr](#) les a complètement désorientés. « On a tourné les chiffres dans tous les sens, on a refait les calculs avec un tableau Excel, rien n'y a fait, précise Françoise. On ne comprend pas à quoi correspond notre montant d'impôt annuel par rapport au taux de prélèvement à la source annoncé par le fisc. »

Selon la Fédération des particuliers employeurs de France (Fepem), en 2015, près de [3,4 millions de particuliers employaient à leur domicile](#) un salarié pour répondre à des besoins du quotidien (garde d'enfants, aide au ménage, jardinage, etc.). Parmi eux, environ 1,3 million de ménages aux revenus modestes, selon le gouvernement, bénéficient du crédit d'impôt qui permet de déduire la moitié des frais engagés (charges sociales comprises) de l'impôt sur le revenu, dans la limite d'un plafond qui varie entre 12 000 et 20 000 euros.

Si le contribuable est faiblement imposé ou non imposable, il est remboursé de la différence par l'administration fiscale. Voici donc un décryptage pratique pour lire et comprendre votre déclaration de revenus validée.

Le « taux de prélèvement à la source »

Ce taux est calculé automatiquement par le fisc et apparaît donc nettement sur votre déclaration validée. Pour Jean et Françoise, il est de 7,7 % (neuf contribuables sur dix ont un taux échelonné entre 1 et 10 %). Concrètement, il s'agit du pourcentage de vos revenus qui sera directement retenu, chaque mois, pour payer votre impôt. Ce pourcentage peut être principalement prélevé sur des salaires (via l'entreprise) ou des pensions de retraite (via différents organismes collecteurs). Mais si vous déclarez des revenus fonciers, BNC, BIC ou BA, ce pourcentage sera également prélevé sur ces revenus directement sur votre compte bancaire.

Concrètement, pour Jean et Françoise qui gagnent 3 563 euros de revenus mensuels à deux, cela revient à leur prélever 274,30 euros d'impôt pour le couple (soit 7,7 % de 3 563 euros). Avec l'entrée en vigueur de l'impôt à la source en 2019, ce prélèvement sera effectué de janvier à décembre et non pendant dix mois comme c'est le cas aujourd'hui pour les contribuables mensualisés. Du coup, le montant de votre impôt mensualisé sera davantage lissé sur l'année et donc moins élevé chaque mois.

L'« estimation de votre impôt sur le revenu »

Pour Jean et Françoise, le montant de la douloureuse qui apparaît sur le site des impôts est de 2 391,60 euros pour l'année. Pour eux, ce n'est pas clair car « cette estimation ne correspond pas au taux prélevé pendant douze mois sur nos salaires, déplore Jean, perdu. On ne comprend pas à quoi il correspond. »

Selon lui, si le couple est prélevé chaque mois de 274,30 euros au total sur leurs salaires, le montant de leur impôt devrait être de $274,30 \times 12 = 3\,291,60$ euros. Si vous aussi vous constatez une différence entre le montant qui vous sera prélevé pendant l'année et l'estimation de votre impôt annoncée par Bercy, c'est sûrement parce que le fisc a pensé à déduire votre crédit d'impôt. Or, cette soustraction entre votre montant global et votre crédit d'impôt n'apparaît pas immédiatement sur le site. Et peut semer en route un grand nombre de contribuables pourtant vigilants !

Ainsi, Jean et Françoise, qui dépensent 1 800 euros par an pour l'emploi d'une femme de ménage, bénéficient pour 2017 d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 %, soit 900 euros. Dans l'estimation communiquée par le fisc, ce crédit d'impôt a déjà été retiré du montant total de leur impôt : $3\,291,60 - 900 = 2\,391,60$ euros.

Quand et comment le crédit d'impôt est-il versé ?

Si vous bénéficiez d'un crédit d'impôt pour des services à la personne (femme de ménage, jardinier, garde d'enfants, soutien scolaire,...), n'oubliez pas que cela réduira le montant prélevé chaque mois sur vos revenus.

Pour vous faire bénéficier de votre crédit d'impôt, un premier acompte de 30 % vous sera versé en février, directement sur votre compte bancaire par le fisc entre le 1er et le 15 du mois. Vous toucherez le solde, donc les 70 % restants, en juillet. Pour les autres crédits d'impôt - hors services à la personne - le montant sera versé par le fisc en une seule fois, en juillet.

Aurélie Lebelle

::: ENTREPRISES

LA TRIBUNE – 15/05/2018

6 Anne-Marie Couderc va prendre la présidence par intérim d'Air France-



Membre du conseil d'administration du groupe, Anne-Marie Couderc va prendre la présidence par intérim d'Air France-KLM, le temps de trouver un successeur à Jean-Marc Janaillac, démissionnaire après avoir été désavoué par les salariés qu'il avait consulté sur sa proposition salariale.

C'est Anne-Marie Couderc qui va s'y coller. Selon des sources concordantes, confirmant celles du Figaro, la nomination d'Anne-Marie Couderc, 68 ans, à la présidence intérimaire d'Air France-KLM, va être présentée demain à l'assemblée générale des actionnaires, le temps de trouver un successeur à Jean-Marc Janaillac, démissionnaire après le référendum interne perdu le 4 mai sur sa proposition d'augmentation générale. Jean-Marc Janaillac a refusé la demande d'assurer l'intérim que lui a faite notamment Edouard Philippe.

« Le refus des salariés de la proposition d'augmentation salariale de la direction (+2% en 2018 et +5% de 2019 à 2021, hors avancement automatique lié à l'ancienneté) porte atteinte à sa stratégie de croissance et remet en cause les raisons pour lesquelles il était venu diriger Air France-KLM. Pour des raisons de cohérence, il ne pouvait pas rester », explique un proche.

Ancienne membre du gouvernement d'Alain Juppé, entre 1995 et 1997, Anne-Marie Couderc est administratrice indépendante du groupe et présidente du comité de nominations du conseil d'administration. Également pressentie, Anne-Marie Idrac, elle aussi administratrice du groupe, a très vite refusé d'assurer la transition. Elle aurait au contraire préféré un mandat plus long. Ce que le conseil a refusé.

Une présidence de transition non exécutive

Pour cette transition qui devrait durer quelques mois, le schéma de gouvernance va également évoluer. Contrairement à Jean-Marc Janaillac, qui était Pdg, Anne-Marie Couderc sera présidente non exécutive du groupe. Elle sera secondée par trois directeurs généraux, Franck Ternier, le directeur général d'Air France, Pieter Elbers, le président du directoire de KLM, et Frédéric Gagey, le directeur financier d'Air France-KLM. Cette structure ne préfigure en rien de celle qui sera arrêtée lorsque le successeur de Jean-Marc Janaillac sera nommé, ce qui pourrait prendre plusieurs mois.

Pour l'heure, aucun nom ne semble sortir du lot à part celui de Pieter Elbers, dont la cote ne cesse de monter. Alors qu'il aurait été complètement rejeté il y a encore 15 jours, le schéma intégrant un président non exécutif venant de l'extérieur avec comme directeur général du groupe Pieter Elbers, n'est plus exclu par le conseil. *« Aucun nom cité n'a son expérience et ses qualités »,* explique un très proche du groupe.

Plan stratégique

Au-delà de la question de la gouvernance, se pose aussi celle de la feuille de route du successeur de Jean-Marc Janaillac. Le travail sur le plan stratégique que ce dernier souhaitait annoncer en juin ne va pas s'arrêter. Le nouveau Pdg arrivera donc avec un plan en grande partie ficelé, mais auquel, dit-on, il pourra tout de même apporter sa patte. Ce plan n'est pas neutre. Il vise notamment à restructurer le réseau court-courrier, à développer l'activité de la low-cost Transavia au départ des régions françaises, et à trancher la question du lancement ou pas d'une activité low-cost long-courrier.

Pas de négociations avant l'arrivée d'un président définitif

En revanche, les négociations sociales sont gelées. Le conseil n'entend pas donner un quelconque mandat de négociations à l'équipe de transition. Ce sera au successeur de Jean-Marc Janailac de le faire. Or, ce dernier arrivera au mieux cet été, au plus tard en septembre. Un calendrier aux antipodes de celui de l'intersyndicale qui veut reprendre les négociations rapidement. Ce décalage d'appréciation va-t-il pousser les syndicats à appeler à nouveau à la grève ? Il y a des chances. Reste à voir si la mobilisation, déjà faible jusqu'ici, suivra.

Fabrice Gliszczynski

LE PARISIEN – 15/05/2018

7 SNCF : les trains à quai, les cheminots aux urnes



La mobilisation contre la réforme ferroviaire a connu, ce lundi, un fort sursaut avec 27,58% de grévistes et le début de la consultation interne organisée par les syndicats.

Pari réussi pour les syndicats. Avec un taux de grévistes de 74,4% chez les conducteurs de train, 74,3% chez les contrôleurs et 36,7% chez les aiguilleurs ce lundi et, au total, 27,58% de grévistes, les syndicats ont réussi à faire repartir à la hausse la mobilisation contre la réforme ferroviaire.

Cette journée «sans cheminots » s'est donc traduite par de très fortes perturbations pour les voyageurs. Sans oublier qu'à la grève se sont ajoutés dans la matinée [des incidents et actes de malveillance](#), a accusé la direction de la compagnie, qui va déposer une cinquantaine de plaintes. « Ça va du passage à niveau en dérangement aux clefs du local perdu, et bien sûr la coupure d'alimentation électrique à Marseille et le sectionnement d'une caténaire en Normandie », a expliqué un porte-parole de la SNCF.

Ce sursaut « plutôt satisfaisant » de la mobilisation est « un bon signal pour l'ouverture de la vot'action », a déclaré Sébastien Mariani de la CFDT Cheminots. Organisée par l'intersyndicale CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT, cette [consultation](#) sera close le 21 mai, quelques jours avant l'examen de la réforme au Sénat. Et qu'importe si le président de la compagnie ferroviaire Guillaume [Pepy a déclaré au Parisien que ce vote n'avait «aucune légitimité](#) », l'intersyndicale entend bien, à mi-parcours des grèves à répétition prévues jusqu'à fin juin, en faire un outil pour maintenir la mobilisation des cheminots.

« Beaucoup font grève par procuration »

Une urne transparente, sur laquelle a été scotchée une feuille blanche où on peut lire « Vot'action », écrit au feutre noir. Depuis ce lundi, 10 heures, à la gare Lyon (Paris, XIIe), comme dans des centaines d'emprises SNCF sur toute la France, dans les ateliers de maintenances des trains, sur les chantiers des voies ferrées, dans les agences commerciales et même au siège de l'entreprise publique, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), les 147 000 cheminots sont appelés à répondre à cette question : « Êtes-vous pour ou contre le pacte ferroviaire porté par le gouvernement ? »

Une consultation géante avec pour objectif avoué de montrer que l'opposition au projet de loi de réforme ferroviaire du gouvernement est bien plus large que [les chiffres de grévistes publiés par la direction](#) de la compagnie.

« À la SNCF, malheureusement, beaucoup font grève par procuration, regrette ce militant cégétiste. Ils comptent sur les conducteurs de trains et les contrôleurs pour faire pression sur le gouvernement. Mais au fond, ils sont tous contre cette réforme. Cette Vot'action va le montrer. »

Un scrutin à ciel ouvert

Ici pas d'isoloir ni même de bureau de vote. Pour cette première journée de consultation, le scrutin se fait à ciel ouvert, au milieu d'une cour, en marge de l'assemblée générale de la gare Lyon, organisée à quelques dizaines de mètres des voies de chemin de fer. Tandis qu'un délégué de la CGT porte l'urne, sa collègue tend une liste d'émargement, pour éviter les votes multiples et distribue les bulletins où il faut cocher la case « pour » ou « contre ».

« C'est bien de pouvoir donner son avis, confie Patrick, la cinquantaine, commercial, qui vient de glisser son bulletin. Cette réforme, je n'en veux pas ! Mais faire grève, financièrement, c'est compliqué. Là, j'ai l'impression de peser un peu. »

Devant l'urne, une petite file d'attente, parmi laquelle Erik Meyer, le patron de Sud Rail. Composée de cheminots qui arborent tantôt un drapeau de la CGT, tantôt un autocollant de SUD Rail ou une chasuble de l'Unsa, elle laisse peu de doute sur le contenu des bulletins glissés dans l'urne. En effet, compte tenu du peu d'intimité qui entoure le vote, difficile d'imaginer un cheminot exprimer sereinement son soutien à la réforme.

Objectif ? 60 % de participation

« C'est la première journée de Vot'action, tranche Melina de la CGT. Tout a été organisé en peu de temps, il a même fallu fabriquer des urnes avec des boîtes à chaussures. Mais on fera mieux demain pour que chaque cheminot donne son avis en toute tranquillité. »

Ce lundi, sur la zone Paris-Sud-est, qui emploie environ 7 000 cheminots, 620 salariés ont voté dont neuf seulement pour la réforme. Autant dire que le résultat final fait peu de doute. « Notre objectif c'est d'avoir au moins 60 % de participation au niveau national, espère Béranger Cernon, secrétaire général de la CGT-Cheminots à la gare de Lyon. Alors, gouvernement et direction ne pourront pas dire que la grève est minoritaire. »

Vidéo : <http://www.leparisien.fr/economie/sncf-les-trains-a-quai-les-cheminots-aux-urnes-14-05-2018-7715814.php>

Vincent Vèrier avec Séverine Cazes

LE MONDE – 15/05/2018

8 Patrick Jeantet : « SNCF Réseau va devoir dégager progressivement

1,3 milliard d'euros de productivité par an »



Le PDG de l'infrastructure ferroviaire insiste sur l'ampleur des efforts à faire dans le cadre de la réforme de l'entreprise publique.

Moins omniprésent que Guillaume Pepy dans les médias, Patrick Jeantet, le PDG de SNCF Réseau, est l'un des personnages-clés de la réforme ferroviaire. Il dirige cette infrastructure lestée de la fameuse dette de 47 milliards d'euros que le gouvernement s'est engagé à reprendre, au moins partiellement. Sujet d'intenses tractations entre l'exécutif et le groupe ferroviaire depuis plusieurs semaines, le modèle économique de SNCF Réseau est un des éléments qui pourraient débloquer le conflit. Le PDG détaille sa vision des changements à venir.

- **Une grève pénalisante**

Il y a d'abord cette grève contre la réforme, qui contribue à fragiliser le système ferroviaire et singulièrement le réseau. Lundi 14 mai a été une journée sans cheminots. Lors de ce 18^e jour de grève, la mobilisation a rebondi, avec 27,58 % de grévistes, soit le troisième taux le plus élevé en semaine depuis le début du mouvement par épisode, les 3 et 4 avril (33,9 % et 29,7 %). D'autre part, la journée a été marquée par une cinquantaine d'incidents et d'actes de malveillance. La SNCF a décidé de porter plainte.

« SNCF Réseau a, jusqu'ici, perdu 110 millions d'euros, estime M. Jeantet. *Essentiellement en raison des péages ferroviaires non perçus.* » Si l'immense planning de travaux de régénération du réseau accumule les retards, un autre problème, plus inattendu, lié à la grève, vient compliquer la tâche du gestionnaire d'infrastructure.

« *Il faut savoir qu'au printemps, nos équipes préparent la saison des fortes chaleurs, explique le patron. Cela consiste à relâcher les contraintes dans le rail. Si on ne fait pas cela, lorsque les températures montent, les rails se déforment à cause de la dilatation de l'acier. Or, cette préparation va prendre du retard. L'ensemble des rails n'ayant pu être traités à temps, nous aurons, en juillet-août, davantage de ralentissements que d'habitude liés à ce point technique.* »

« *On arrive tout de même à réaliser des travaux* », poursuit Patrick Jeantet, en évoquant le chantier de la gare de Paris-Montparnasse, avec le changement de 17 aiguillages.

- **Bonnes nouvelles sur l'investissement**

L'un des moments forts à venir sera la clarification du modèle économique de la SNCF, et en particulier de SNCF Réseau, qui va devenir, comme sa maison mère, une société anonyme par actions. Le premier ministre, Edouard Philippe, l'a affirmé, le 7 mai : la SNCF doit être à l'équilibre en 2022. Quelle reprise de dette ? Quelle trajectoire de péage ? Quels investissements dans le réseau ? On devrait en savoir plus, le 24 ou le 25 mai, sur le modèle économique pérenne que veut bâtir le gouvernement.

M. Jeantet réclame « *d'avantage d'investissements que les 3 milliards d'euros par an déjà prévus dans le contrat de performance pluriannuel signé au printemps 2017* ». « *Je suis très heureux des déclarations du premier ministre, le 7 mai, qui dit : "On va aller au-delà." Quel sera le montant ? Nous sommes en train d'en discuter avec le gouvernement. Naturellement, c'est lui qui arbitrera.* »

Cette décision permettra d'investir dans la signalisation, dont les problèmes sont la principale cause de retard des trains. « *Nous allons pouvoir équiper une partie des voies avec le [système européen de gestion du trafic ferroviaire] ERTMS, qui permet de réduire les écarts entre les trains et, donc, de passer de 13 à 16 trains par heure sur le trajet Paris-Lyon, par exemple. Il y a d'autres projets, comme sur la ligne classique Marseille-Vintimille, aujourd'hui saturée, estime le PDG. Cette modernisation a un double effet : capacité accrue et meilleure qualité de service. Mais, pour cela, il faut qu'on m'autorise à investir davantage. Equiper Paris-Lyon, par exemple, coûte 600 millions d'euros.* »

- **Un saut majeur de productivité**

En contrepartie de cet effort de l'Etat sur la dette et les investissements, l'entreprise devra, elle, en faire au niveau de la productivité. « *Nous devons produire moins cher, assène M. Jeantet. Nous avons recensé une trentaine d'actions à mettre en œuvre. Certaines sont liées à la généralisation des outils numériques, d'autres à une diminution des frais généraux ou à l'organisation du travail, d'autres à la fin du recrutement au statut.* »

Le patron de SNCF Réseau insiste sur l'ampleur de la tâche. « *Le déficit structurel de SNCF Réseau représente 2,5 milliards d'euros hors construction de lignes nouvelles. Les frais financiers représentent 1,2 milliard. Cela veut dire que, même si on me retirait 100 % de la dette, dans la situation actuelle, je générerai encore 1,3 milliard de déficit chaque année.* »

« *Le gouvernement, très justement, dit : "Tant que c'est comme cela, je ne reprends pas la dette. Donnez-moi l'assurance qu'à partir d'un certain délai, on arrivera à une situation où l'entreprise génère du cash positif, sans quoi on se contentera de reconstituer une nouvelle dette."* » Ce qui signifie « *qu'il faut progressivement parvenir à dégager 1,3 milliard d'euros de productivité par an* ».

- **L'unification des gares**

Parmi les motifs de satisfaction de Patrick Jeantet, le choix du gouvernement, voté par l'Assemblée nationale, de rattacher l'ensemble de la gestion des gares à SNCF Réseau.

« *Une grande gare fonctionne comme une aérogare, relève l'ancien manager de Paris Aéroport. C'est un point névralgique – et potentiellement fragile –, où se rencontrent des flux de natures différentes. Si un TGV arrive dans une gare et que les accès au quai ne sont pas suffisants, le désordre est garanti. Aujourd'hui, le directeur de la gare n'a pas du tout la main sur l'affectation des trains aux quais.* »

Depuis les incidents de la gare de Paris-Montparnasse, fin 2017, la SNCF expérimente ce que M. Jeantet veut mettre en place quand la branche Gares & Connexions sera rattachée à SNCF Réseau. « *Guillaume Pepy et moi-même avons nommé, depuis trois mois, un patron exécutif de la gare, véritable chef d'orchestre du système.* » Le problème des gares tient à ce que chacun dans son domaine est compétent, du côté de SNCF Réseau comme du côté de Gares & Connexions. « *Mais, en l'absence de chef d'orchestre, il y a des couacs. Demain, je souhaite avoir un directeur de gare de haut niveau dans la vingtaine de grandes gares qui maillent le réseau ferroviaire français.* »

Propos recueillis par Éric Béziat

L'OPINION – 15/05/2018

9 Réformer le logement social sans faire de perdants, l'équation

impossible



La réforme du logement social est un jeu du mistigri : à défaut de gagner, chacun s'échine à ne pas perdre la partie. Mais l'Etat refusant d'être l'éternel joker, il va bien falloir que chacun consente un effort.

Aujourd'hui débute l'examen en commission parlementaire du projet de loi Elan. Il s'attaque à un chantier aussi nécessaire que polémique : la réforme du logement social. Parmi les nombreux acteurs publics, parapublics et privés concernés, personne ne semble prêt à céder du terrain...

La loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) en préparation depuis l'été 2017 arrive enfin sur les bancs de l'Assemblée après dix mois de polémiques de couacs et de combats d'arrière cour. C'est la réforme du logement social qui explique l'essentiel de ce retard. Les positions des différents acteurs semblent en effet difficilement conciliables.

L'Etat

Le gouvernement veut **revoir le financement du logement social**, car le système coûte cher et fonctionne mal. Sur le plan national, le parc social n'héberge que la moitié des ménages de locataires situés sous le seuil de pauvreté, en mobilisant pour eux à peine 40 % de sa capacité, souligne la Cour des comptes dans un rapport publié en février 2017. Or, les subventions sont élevées : 3,7 milliards d'euros rien que sur l'année 2015, avec l'exonération de l'impôt sur les sociétés, l'exonération de la taxe foncière et le taux réduit de TVA. **Ces aides sont soit inefficaces, soit trop complexes, d'après la Cour des comptes.** En outre, un rapport de l'inspection générale des finances réalisé en 2015, cité par *les Echos*, critiquait vivement la mauvaise gestion de plusieurs offices publics de l'habitat (les offices publics d'HLM) : insuffisance de contrôle interne, mauvaise gestion financière, dérives de la commission d'attribution allouant les logements à ses propres membres ou à leurs proches, rémunérations dispendieuses, faible mobilité des locataires.

Les locataires

Imposée par l'urgence budgétaire de 2017, l'annonce brutale d'une baisse de 5 euros des aides personnalisées au logement (APL) a été l'un des premiers ratés du gouvernement, qui enchaîne depuis les mea culpa. Dimanche 6 mai, le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires **Julien Denormandie** a reconnu qu'il s'agissait d'une « mauvaise décision » et a promis qu'aucun allocataire ne sera impacté dans le cadre de la réforme du logement.

Les bailleurs sociaux

Pour absorber la baisse des APL, l'Etat a demandé aux bailleurs sociaux de baisser d'autant les loyers des locataires, **soit 1,5 milliard d'euros de ressources en moins.** Les bailleurs HLM sont montés au créneau pour obtenir des contreparties. **La Caisse des dépôts a signé une rallonge de financement de 10 milliards d'euros.** Un autre effort majeur sera la fusion des petits organismes HLM. C'était l'une des recommandations du rapport Attali, coécrit par Emmanuel Macron, et remis au président Nicolas Sarkozy en 2008. La loi Elan forcera 450 organismes sur 800 à se regrouper d'ici au 1^{er} janvier 2021 pour compter chacun au moins 15 000 logements ou constituer l'unique groupe d'un département. Objectif : les rendre plus efficaces et mutualiser l'investissement entre ceux qui sont en difficulté financière et les « dodus dormants » critiqués par l'Agence nationale de contrôle du logement social (Ancols). Les petits organismes HLM protestent contre ce seuil et demandent de l'abaisser à 10 000. Ils

craignent d'être « rachetés à bas prix » par les gros organismes. « C'est une position purement administrative de dire quel nombre d'opérateurs HLM il faut. Il vaudrait mieux laisser faire la loi du marché en permettant aux bailleurs sociaux de construire librement », estime le dirigeant d'un petit organisme HLM.

Les architectes

Avec la loi Elan, les bailleurs sociaux n'auront plus à organiser un concours pour choisir l'architecte chargé de leur projet de construction, et plus largement, pourront déroger aux règles prévues dans la loi MOP, qui régit la relation entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre pour toute opération mobilisant de l'argent ou du foncier publics. Ce serait une contrepartie officieuse de la ponction d'1,5 milliard d'euros de ressources des bailleurs sociaux, selon un connaisseur du dossier. La mesure est vivement critiquée par l'ordre national et les ordres régionaux des architectes. Ils appellent à la mobilisation ce jeudi 17 mai. Pour contourner ce concours, les bailleurs sociaux avaient déjà trouvé d'autres solutions, comme le recours à la [vente d'un logement en l'état futur d'achèvement \(Vefa\)](#). Son utilisation, minime en 2007, est de 40 % en moyenne aujourd'hui.

Les élus locaux

Ces derniers risquent de perdre de l'influence avec la fusion des organismes HLM. Ils siègent au conseil d'administration et exercent leur influence au moment de la délivrance du permis de construire. S'ils l'accordent, ils peuvent parfois pousser un architecte lors de l'appel d'offres. « Ils font construire des choses qui n'ont parfois pas d'intérêt pour les locataires, ils se font mousser, peu importe le coût de revient », déplore un constructeur. Mais souvent aussi, ils refusent la construction, pour des raisons politiques. Certains élus s'opposent aussi aux ventes de logements HLM encouragées par le gouvernement. Des élus parisiens sont notamment montés au créneau, accusant les macronistes de « brader le logement social ». Lorsqu'un logement HLM est vendu, l'élu perd son pouvoir d'attribution du logement, et ce dernier, au bout de dix ans, sort du quota obligatoire.

Les entreprises du bâtiment

La commande venant du logement social représente 15 % du chiffre d'affaires des entreprises du bâtiment. Aujourd'hui, les bailleurs HLM ont moins de marges de renégociation des prix pour les travaux que les opérateurs privés. « Alors que les besoins restent pressants, il nous faut défendre nos marchés et nos prix », déclarait en début d'année [Jacques Chanut](#), président de la fédération française du bâtiment.

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

::: POLITIQUE

LE MONDE – 15/05/2018

10 Edouard Philippe : « Je suis là pour faire du Macron, pas du Juppé ! »



Dans un entretien au « Monde », le premier ministre, à Matignon depuis un an, « assume parfaitement » la politique menée sous la direction du chef de l'Etat.

« *May the force be with you.* » C'est affublé de boutons de manchette reprenant la célèbre réplique des « Star Wars » qu'Edouard Philippe a répondu, lundi 14 mai, aux questions du *Monde*. Un an jour pour jour après son entrée à Matignon, l'ex-porte-parole d'Alain Juppé dit qu'il « *assume parfaitement* » la politique menée sous la direction d'Emmanuel Macron et promet que le programme de réformes « *va être dense jusqu'au bout* » du quinquennat.

Un nouvel acte terroriste a été commis à Paris samedi. L'opposition vous accuse d'immobilisme. Que leur répondez-vous ?

Je veux d'abord saluer la réactivité des forces de police, qui ont été exceptionnelles. Neuf minutes après le premier appel, le terroriste était neutralisé. Ce n'est pas le fruit du hasard mais d'un travail considérable accompli continûment depuis 2015, avec plus de moyens et une meilleure organisation des services de renseignement et des forces de l'ordre. C'est beaucoup plus important à mes yeux que n'importe quel dispositif juridique qu'il faudrait rajouter. Je me méfie beaucoup de ceux qui pensent qu'un événement justifie une loi.

Vous dites que vous faites beaucoup, mais peut-on faire plus pour empêcher ces actes ?

Le sujet est assez grave pour que je prenne avec agacement toutes les paroles légères sur le sujet. Un homme est mort, plusieurs personnes ont été blessées, et la menace est permanente. Quand nous avons décidé de sortir de l'état d'urgence, nous avons fait adopter une loi qui nous dote des instruments de surveillance et d'intervention. Nous avons augmenté le budget de la défense et de l'intérieur. Nous nous sommes engagés à une augmentation considérable du nombre de professionnels qui interviennent dans ce domaine. De nombreux projets terroristes sont déjoués par l'action des forces de l'ordre. C'est assez peu spectaculaire. Personne ne le voit, personne ne le sait et personne ne nous en fait crédit, mais c'est essentiel.

L'assaillant était « fiché S », pour « sûreté de l'Etat ». Il y a une incompréhension des Français face à ces attentats commis par des personnes surveillées...

Il faut expliquer aux Français ce qu'est une fiche « S » : c'est un élément de signalement. Ça ne veut pas dire qu'un acte illégal a été ou va être commis. Pour certains, un Français, par le simple fait qu'il soit « fiché S », devrait se trouver dans une situation de privation de nationalité ou de liberté... Ce n'est pas conforme au droit français, ni à notre conception de la lutte résolue contre le terrorisme. Les actes terroristes auxquels nous sommes confrontés sont des actes de personnes très isolées, avec des moyens extrêmement réduits. Chacun sait qu'il est impossible de prévenir tout passage à l'acte partout et à tout moment. Ce qu'il faut, c'est que notre vigilance soit maximale. Elle l'est.

Emmanuel Macron est resté en retrait à Brégançon après l'attentat. Y a-t-il une banalisation face à la multiplication des actes terroristes ?

Le mot de banalisation est très malvenu. Le président de la République, le ministre de l'intérieur et moi-même nous organisons, pour être systématiquement joignables et en mesure de prendre les décisions qui s'imposent. En l'occurrence, nous nous sommes parlé de manière continue dès que nous avons été alertés samedi soir.

Le jour de la passation des pouvoirs à Matignon, le 15 mai 2017, vous disiez à Bernard Cazeneuve être de droite. Aujourd'hui, les Français perçoivent la politique de votre gouvernement comme une politique de droite. Vous assumez ?

J'assume parfaitement toute la politique que nous menons. D'autant mieux que cette politique est la mise en œuvre des engagements du président de la République. Et que deux élections – les présidentielles puis les législatives – ont conforté la volonté de transformation du pays.

Certains dans votre majorité, comme François Bayrou, ont pourtant le sentiment que vous avez plus libéré que protégé...

Il est sain que des voix s'expriment au sein de la majorité pour apporter leur sensibilité. Le « libérer » est sans doute plus visible à leurs yeux que le « protéger ». Mais c'est parce que nous inventons de nouveaux mécanismes de protection. Nous avons pris de nombreuses mesures pour ouvrir la société, remettre en marche l'ascenseur social. Par exemple, le dédoublement des classes de CP dans les zones défavorisées, la police de sécurité du quotidien ou encore nos mesures en faveur de la formation professionnelle ou l'apprentissage.

Enfin, est-ce que vous ne faites pas du Juppé sans Juppé ?

Non, je suis là pour faire du Macron, pas du Juppé ! Emmanuel Macron n'est pas Alain Juppé. Ils sont différents à bien des égards, même s'ils ont tous deux porté au moment de la campagne – l'un lors de la primaire de la droite, l'autre pour la présidentielle – des projets inspirés par une volonté semblable de transformer le pays, de le réparer, de l'inscrire dans une Europe à laquelle ils croient, d'ouvrir le jeu politique.

Etes-vous toujours de droite ?

Je viens de la droite. Mais un an après mon arrivée à Matignon, je ne me pose plus cette question, et les Français ne me la posent pas non plus. Je mets en œuvre les engagements du président de la République. Et ce qui m'intéresse, c'est que les Français perçoivent que notre politique est efficace, qu'elle permet de réparer le pays, après des années d'immobilisme.

Quelle est votre définition du macronisme ?

C'est un programme, une volonté, une façon d'appréhender la France dans un monde qui s'est transformé.

M. Macron affirme que les mesures prises en faveur des plus aisés vont relancer l'investissement. Il affirme aussi que les ordonnances travail, qui facilitent les licenciements, vont faire baisser le chômage. La politique du gouvernement est-elle un pari ?

L'honnêteté intellectuelle consiste à être systématiquement prudent en matière de prédiction. Les économistes savent souvent expliquer le passé, mais ils ont rarement des certitudes sur l'avenir. Je m'appuie pour ma part sur des réalités. J'observe que l'introduction de l'impôt sur la fortune (ISF) a conduit, avec d'autres facteurs, de nombreux investisseurs à quitter le pays. J'observe que notre taux de chômage est plus élevé que celui d'autres pays européens qui ont pris autrefois des décisions comparables à celles que nous sommes en train de prendre aujourd'hui. Notre pays est aujourd'hui jugé comme ayant une économie plus attractive, c'est un fait.

Une étude de l'ONG Oxfam montre que la France est le pays où les actionnaires touchent le plus de dividendes. Dans les entreprises du CAC 40, les actionnaires perçoivent 67,5 % des bénéfices et les salariés, seulement 5 %. Cette réalité ne remet-elle pas en cause la théorie des premiers de cordée d'Emmanuel Macron ?

Redistribuer des dividendes aux actionnaires n'est pas illégitime. Les actionnaires peuvent être de grandes institutions financières, des fonds de pension qui financent les retraites de gens pas nécessairement riches... La décision de réinvestir une part importante de ses bénéfices est une décision qui appartient à l'entreprise et à ses actionnaires. Ceci ne nous empêche pas de développer les mécanismes d'intéressement et de participation, bien au contraire : c'est un de nos engagements qui sera rempli dans la future loi Pacte [*plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises*]. Il faut faire en sorte que la richesse créée puisse aussi aller vers les salariés. Mais je ne veux pas me substituer aux entreprises.

Etes-vous en accord avec la théorie des premiers de cordée d'Emmanuel Macron ?

Il s'agit d'une image plus que d'une théorie ! Elle montre que dans un pays, il y a toujours un lien entre tout le monde. L'image de la cordée a cette vertu extraordinaire dans un monde perçu souvent comme individualiste : elle rappelle qu'on est tous attachés. La cordée est le contraire de l'individualisme.

Mais cette étude d'Oxfam ne montre-t-elle pas que la théorie selon laquelle les cadeaux aux plus riches sont réinjectés dans l'économie est erronée ou ne fonctionne pas en France ?

Je ne crois pas. L'image du premier de cordée montre que quelques-uns sont au front, devant. Cela ne veut pas dire qu'ils ont plus de droits que ceux qui sont derrière, cela veut dire qu'il y a des gens qui prennent plus de risques et d'autres qui en prennent moins. Les premiers ne sont pas meilleurs que les seconds, cela veut juste dire qu'ils prennent un risque et que celui-ci doit être rémunéré. Premier de cordée, c'est aussi l'idée que lorsque le premier avance, il ne nuit pas aux autres, au contraire. Cela n'en fait pas une théorie économique, c'est une image. On peut gloser sur les images, je ne crois pas que ce soit décisif et passionnant. Il y a eu des formidables débats à Byzance sur les images. Mais pendant qu'on parlait des images, Byzance s'affaiblissait.

Emmanuel Macron a dit à plusieurs reprises que les syndicats ne représentaient pas l'intérêt général. Avez-vous la même conception ?

Le rôle des syndicats est éminent et il n'a jamais été contesté. Mais dans la définition de ce qu'est l'intérêt général, le Parlement sera à mes yeux toujours plus légitime qu'une organisation syndicale. Je discute toujours avec plaisir avec les organisations syndicales parce que je suis convaincu que c'est utile, même quand on n'est pas d'accord.

Les syndicats de la SNCF disent pourtant que vous ne les entendez pas...

J'assume des désaccords. Mais il est faux de dire que nous n'entendons pas ce qui est dit. Après, il y a un débat parlementaire et si la loi est votée, ça devient la loi et elle s'impose à tous.

Vous espérez que le conflit à la SNCF s'arrêtera avec le vote de la loi ?

Je préférerais qu'il s'arrête avant. Ce conflit a des conséquences extrêmement pénibles pour un nombre considérable d'usagers et d'entreprises, y compris la SNCF ! Cette grève a un impact très dur et elle a été conçue pour ça. On peut d'ailleurs s'interroger pour savoir si dans le secteur public le bon usage de la grève est d'avoir l'impact le plus pénalisant sur les usagers. C'est une conception très particulière de ce que doit être un mouvement social.

Que pouvez-vous faire pour mettre fin à cette grève ? Jusqu'où êtes-vous prêt à aller sur la reprise de la dette de la SNCF ?

J'ai exprimé aux organisations syndicales ma fermeté sur certains sujets : l'ouverture à la concurrence, la transformation de l'entreprise et la fin du recrutement au statut. Nous ne reviendrons pas dessus. Après, nous pouvons discuter pour améliorer le texte avant son examen au Sénat. Nous pouvons aussi discuter – pas négocier – la reprise de la dette par l'Etat, c'est-à-dire par l'ensemble des Français. Cette reprise se fera-t-elle en une seule fois en 2020 ? En deux fois en 2020 puis en 2021 ? A quelles conditions ? A quel niveau ? Tout ce que je peux dire, c'est que cette reprise de dette ne sera ni minimale ni totale, mais substantielle. J'indiquerai tous ces éléments avant le début de la discussion au Sénat.

Un mail interne à la SNCF évoque la cession d'une partie de l'entreprise. Une privatisation est-elle envisagée ou pas ?

Ma réponse est non. La loi sera sans ambiguïté.

Vous voulez boucler la réforme des retraites en 2019. Le gros du programme aura alors été fait. Quel est le plan pour le deuxième temps du quinquennat ?

Il n'y a pas de temps 1 et de temps 2 du quinquennat. Je ne crois pas ceux qui disent qu'on aura terminé en 2019 l'ensemble du programme, et qu'après il n'y aura plus rien à faire. Il y a immensément à faire dans le pays pour le réparer. Le programme de travail sera dense jusqu'au bout.

Quelles sont les marges de négociation avec l'opposition sur la réforme constitutionnelle ?

Il y a trois blocs. Un premier sur la modernisation du Conseil supérieur de la magistrature, les ex-présidents de la République qui ne pourront plus siéger automatiquement au Conseil constitutionnel ou encore la suppression de la Cour de justice de la République. Sur ces points, nous avons un accord. Il y a un second bloc, qui comprend les engagements du président : réduction d'un tiers du nombre de parlementaires, limitation du cumul des mandats dans le temps et introduction d'une dose de proportionnelle aux élections législatives. Là-dessus, je considère que le président de la République, dans ses consultations, a fait les gestes pour dégager un accord politique. Et puis il y a un troisième paquet, sur la fabrique de la loi et le contrôle parlementaire. Sur ce dernier volet, notre objectif est d'avoir une discussion parlementaire riche sur la meilleure façon d'arriver à une forme d'efficacité réciproque. Nous aborderons ces travaux dans un esprit ouvert.

Certains membres de votre gouvernement font l'objet de critiques. Y a-t-il des maillons faibles au gouvernement ?

Je suis chef d'un gouvernement avec lequel j'aime travailler. Je soutiens tous les ministres dans leur action réformatrice. Je suis frappé par leur très grande loyauté et le nombre extrêmement réduit de ce qu'on appelait auparavant des couacs.

Y a-t-il un remaniement imminent ?

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

Vous dites que vous êtes le « chef d'orchestre » d'une partition écrite par le président. Est-ce à dire que vous renoncez à toute ambition politique personnelle ?

J'aspire à être un bon premier ministre. C'est déjà très ambitieux !

Est-ce que le premier ministre aurait par exemple vocation à conduire la majorité aux élections européennes ?

Le premier ministre a vocation à mettre en œuvre la politique sur laquelle s'est engagé le président. C'est mon ambition. Et c'est ce à quoi je me consacre pleinement. Quelle que soit la liste soutenue par la majorité présidentielle aux européennes, je la soutiendrai avec ardeur.

Certains de vos amis vous imaginent aussi candidat à Paris en 2020...

D'autres disent Bordeaux. J'aimerais aussi qu'on parle du Havre... Je ne sais pas si ce sont de vrais amis, mais je vais prendre ça comme une gentillesse !

Comment jugez-vous l'état des oppositions ?

Je trouve qu'elles se cherchent. Je les respecte, même si elles s'expriment parfois avec beaucoup de virulence. Quand un député de la nation intervient pour empêcher des étudiants de passer des examens, je trouve ça lamentable.

La recomposition politique initiée par Emmanuel Macron est-elle terminée ?

Les cultures de droite et de gauche continuent d'irriguer le débat public et de marquer l'appartenance des individus. Les gens me disent : « *Je suis plutôt de droite ou plutôt de gauche, mais j'aime bien ce que vous faites.* » Je pense que l'erreur des partis, et leur échec considérable jusqu'en 2017, vient de ce

qu'ils n'ont pas voulu comprendre que raisonner exclusivement en ces termes, au-delà des évolutions du monde, c'était très appauvrissant. La recomposition est encore en cours et les européennes vont continuer à la traduire.

Par [Cédric Pietralunga](#), [Virginie Malingre](#), [Nicolas Chapuis](#) et [Solenn de Royer](#)

LES ECHOS – 15/05/2018

11 Eric Woerth : « Aujourd'hui, la France dépense plus que sous François Hollande ! »



Eric Woerth, le président (LR) de la commission des Finances de l'Assemblée nationale, plaide pour un rééquilibrage de la procédure d'examen des textes budgétaires.

INTERVIEW - L'Assemblée doit devenir en liaison avec la Cour des comptes, un lieu d'évaluation des politiques publiques en vue de mieux préparer le budget, plaide le président LR de la commission des Finances à l'Assemblée.

La réforme des institutions du gouvernement va-t-elle permettre de rationaliser le travail parlementaire ?

Réduire le nombre de parlementaires, tous les candidats à la primaire LR y étaient favorables. Mais cela devait conduire en parallèle à augmenter le pouvoir de chacun des parlementaires. Or on va au contraire avec cette réforme vers un affaiblissement de leur pouvoir. C'est la conséquence directe de l'instillation d'une dose de proportionnelle, qui va conduire à éloigner les élus des électeurs. Quand on dit qu'on va réduire de 30 % le nombre de parlementaires, en réalité c'est plutôt -40 % ou -50 % pour les parlementaires choisis sur leurs noms par les électeurs puisqu'il faudra faire de la place aux parlementaires élus à la proportionnelle et choisis par les appareils politiques.

La limitation à trois du nombre de mandats aura également un effet délétère, et je suis prêt à parier que le dernier mandat sera en partie consacré à préparer une reconversion professionnelle. La réforme aboutit à des élus sans racine, et donc fatalement sans autonomie. Face à un exécutif de plus en plus fort, le Parlement sera de plus en plus faible !

Êtes-vous favorable à l'interdiction des amendements « sans lien direct avec le texte de loi » ?

Cela revient à réduire la liberté d'amendement. L'exemple souvent critiqué des demandes de rapports est une façon pour un député de faire émerger un débat. Si vous rajoutez à cela le fait que l'exécutif va renforcer son emprise sur l'ordre du jour avec la priorité à des textes jugés urgents, cela aboutit à un texte qui abaisse le Parlement plutôt que de le relever. Pour aller contre cette tendance, je proposerai pendant le débat parlementaire de supprimer l'article 40 de la Constitution, qui juge irrecevables les amendements entraînant une augmentation des charges ou une diminution des ressources.

Cet encadrement paraît pourtant relever du bon sens...

C'est vraiment prendre les parlementaires pour des irresponsables. S'il nous était possible de compenser une hausse de dépenses, on verrait que les députés sont aussi responsables que le gouvernement. Dans le cadre de la nouvelle procédure budgétaire, je propose d'ailleurs que soit réservé lors de l'examen du projet de loi de finances un temps pour l'étude des propositions d'économies faites par les députés. Certes, il n'y en a d'habitude pas beaucoup, mais formaliser un tel rendez-vous inciterait tout le monde à en faire plus.

Pour cela, il faudrait avoir cet office budgétaire réclamé par les députés pour chiffrer leurs propositions. Cet office sera-t-il mis en place pour l'examen du budget 2019 en septembre ?

Je l'espère mais le temps est très court ! J'y suis favorable, car l'Assemblée a besoin d'expertise. Mais si j'ai pu constater que les membres LREM de la commission des Finances le souhaitaient ardemment, je n'ai pas entendu le président de l'Assemblée nationale, François de Rugy, dire qu'il en faisait un objectif prioritaire. Peut-être n'ai-je pas suffisamment écouté ce qu'il disait...

Êtes-vous favorable à la réduction de 70 jours à 50 jours pour l'examen du budget ?

A titre personnel, je ne suis pas opposé à cette réduction et ce d'autant plus que nous allons créer un nouveau temps fort au printemps consacré à l'évaluation des politiques publiques. Nous débuterons dès cette année en juin, avec en conclusion de nos travaux une session de 3 jours dans l'hémicycle où les députés devraient voter des résolutions de diagnostics sur ces politiques. L'idée est de faire en sorte que l'Assemblée devienne, en liaison avec la Cour des comptes, un lieu d'évaluation en vue de mieux préparer le budget.

Êtes-vous comme votre collègue LR Gilles Carrez scandalisé par la suppression annoncée de « l'exit tax » ?

Je ne serais pas aussi sévère. L'instauration de l'« exit tax » a répondu en 2011 au problème posé par la fin du bouclier fiscal et la fin de la crise : il s'agissait alors de se protéger d'un risque de fuite des capitaux. Cette période est aujourd'hui derrière nous avec le retour de la croissance, et [la suppression partielle de l'ISF](#) . Sa suppression peut correspondre à l'époque présente.

Que reprenez-vous du débat sur la fin programmée de la taxe d'habitation ?

Je suis contre le principe de la suppression de la taxe d'habitation. Le gouvernement a fait quelque chose de populiste, mais il ne s'est absolument pas posé la question de savoir comment il allait remplacer cet impôt. Evidemment il touche au financement des collectivités locales qui est un maquis extrêmement compliqué. Cela va se finir par une perte d'autonomie bien réelle pour les collectivités locales. Et au final le contribuable paiera d'une façon ou d'une autre.

Le gouvernement promet des économies supplémentaires pour le financement...

Le gouvernement a de grands plans de dépenses mais pas de plan d'économies. Aujourd'hui la France dépense plus que sous François Hollande ! Il ne peut y avoir de baisse réelle et durable de la dépense publique que si le gouvernement s'attache à réformer en profondeur notre modèle social qui représente la moitié des dépenses. Plus de justice, c'est aussi moins de dépenses financées à crédit. Poursuivre la réforme des retraites, créer une prestation sociale unique sont des pistes qu'il faut explorer urgemment comme l'ont fait d'autres pays avant nous.

Renaud Honoré

::: INTERNATIONAL

LE POINT – 15/05/2018

12 Commerce : l'aéronautique aggravera-t-elle le conflit entre l'Europe et les

États-Unis ?



Airbus est accusé par Boeing de bénéficier de crédits particulièrement avantageux garantis par les États européens, et qui parfois n'ont même pas été remboursés.

Une décision de l'OMC doit condamner Airbus cette semaine. Elle pourrait donner à Trump de nouvelles raisons de pénaliser les exportations européennes.

Depuis le 10 mai et l'annonce par le président américain qu'il [décidait unilatéralement de se retirer de l'accord sur le nucléaire iranien](#), les chefs d'État et les diplomates des pays européens les plus concernés, [France](#), [Allemagne](#), [Royaume-Uni](#), ont une obsession. Pour eux, il s'agit d'éviter que dans six mois, soit début novembre, les entreprises qui continuent à commercer avec l'[Iran](#) ne soient sanctionnées par la justice américaine.

La décision de Trump d'appliquer à nouveau les sanctions économiques imposées à l'Iran avant l'accord de 2015 engage les entreprises américaines. Mais elle concerne aussi toutes les sociétés, peu importe leur nationalité, dans deux situations : si les contrats avec l'Iran sont libellés en dollars ou si les entreprises exportatrices ont une succursale ou simplement des relations commerciales avec les [États-Unis](#). Elles risquent dans ce cas de très lourdes amendes, comme l'a expérimenté BNP Paribas qui a dû déboursé 9 milliards de dollars dans une autre affaire.

Subventions illégales à Airbus

C'est pourquoi les négociateurs européens s'activent. Ils tentent de convaincre le gouvernement américain de les exonérer de cette exterritorialité juridique ou, au moins, d'en retarder les conséquences. En misant sur le fait qu'un changement de président, voire de majorité au Congrès, pourrait inciter les Iraniens à accepter une renégociation de l'accord envoyé par Donald Trump aux oubliettes. Malheureusement, dès cette semaine, ou dans les jours à venir, une nouvelle et sérieuse pomme de discorde pourrait survenir : une décision de l'Organisation mondiale du commerce doit sanctionner Airbus pour subventions illégales. Le verdict pourrait donner raison à Boeing, qui, depuis 2005, a attaqué l'avionneur européen pour des pratiques jugées illégales.

Airbus est accusé par son concurrent américain de bénéficier de crédits particulièrement avantageux garantis par les États européens, et qui parfois n'ont même pas été remboursés. À la suite de cette plainte, déposée en 2005, l'OMC, en 2010, a condamné Airbus à régulariser 22 milliards de crédits jugés contraires aux règles de la concurrence. En 2016, Airbus ne s'étant pas mis en règle, [l'OMC a réitéré sa condamnation](#). Entre-temps, non seulement l'avionneur européen avait fait appel de la décision le condamnant, mais il avait porté plainte à son tour contre Boeing. L'argument d'Airbus est que Boeing, qui bénéficie d'énormes commandes de l'US Air Force, bénéficie indirectement de subventions de l'État américain.

Peu de raisons d'espérer

Le jugement sur la plainte de Boeing doit intervenir dans les prochains jours. Et comme l'OMC a donné par deux fois raison à l'avionneur américain, il est tout à fait probable que la nouvelle décision de l'Organisation mondiale du commerce condamne Airbus. Dans ce cas, l'administration Trump serait en droit d'appliquer aux Européens des tarifs douaniers qui rapporteraient entre 7 et 10 milliards de dollars au Trésor américain. Reste que le président américain n'est pas obligé d'appliquer ces pénalités qui aggraveraient encore le différend commercial avec l'Europe, déjà aggravé par [l'application de nouvelles règles tarifaires sur l'acier](#). La non-observation des sanctions contre l'Iran ne ferait qu'envenimer un peu

plus le conflit. Malheureusement, il n'y a pourtant pas beaucoup de raisons d'espérer un geste d'un président qui, au nom de l'Amérique d'abord, a fait du protectionnisme son mantra.

Par [Michel Colomès](#)

LE FIGARO – 15/05/2018

13 La Catalogne a enfin un nouveau président



Le Parlement autonome a élu lundi Quim Torra, candidat des indépendantistes, au poste de président de la Generalitat.

Quatre mois et demi après les régionales, [six mois et demi après la déclaration d'indépendance](#) et la destitution du gouvernement de Carles Puigdemont, la majorité indépendantiste du Parlement autonome a investi le successeur désigné par ce dernier: Quim Torra. Le nouveau président du gouvernement de la Generalitat l'a emporté à la majorité relative par 66 oui (JpC de Puigdemont et ERC) face à 65 non (Ciudadanos, Parti socialiste, CeCP, Parti populaire) et 4 abstentions (CUP, extrême gauche). Ces longs mois ont été employés par JpC et ERC pour vaincre deux obstacles: [persuader Puigdemont de céder la main](#) et faire accepter à la petite CUP un retour - relatif - à la normalité du cadre légal.

Chaque objectif a été rempli à moitié par l'investiture de Torra. Puigdemont, [qui attend à Berlin la décision d'un tribunal allemand de le livrer ou non à la justice espagnole](#), était un absent très présent dans les deux discours de Torra, samedi et dimanche. «Notre président est Carles Puigdemont», a proclamé deux fois Torra, qui a inscrit son action dans «un cadre provisoire». Cette idée prolonge le concept de «président légitime» que Puigdemont s'est attribué. Alors que Torra doit s'occuper de gérer les affaires «intérieures» et de lever la tutelle imposée de Madrid, Puigdemont continuerait de défendre la «République catalane».

Quant à la CUP, Torra a employé la quasi-intégralité de son discours de samedi à lui témoigner de son engagement pour la «République». Puisque le petit parti anticapitaliste exige une «rupture» avec le cadre légal, Torra promet de ne pas être un président «régional». Puisque les jusqu'au-boutistes demandent de poursuivre la voie indépendantiste initiée lors du référendum du 1er octobre et la proclamation de l'indépendance du 27, Torra assure vouloir «respecter le mandat de mettre en place un État catalan indépendant sous forme de république». Il s'est engagé notamment à ouvrir le chantier d'une Constitution qui serait rédigée à l'issue d'un processus participatif. Pari à demi gagné. Après avoir consulté ses militants dimanche, la CUP a décidé de l'abstention de ses quatre députés, un feu vert de fait à l'investiture.

Une fois l'arithmétique parlementaire assurée, Torra s'est permis lundi de modérer son ton au débat du second tour. Il a présenté des excuses pour des tweets injurieux à l'égard des Espagnols que l'opposition anti-indépendance a ressortis des archives. «Je le regrette, cela ne se reproduira pas», a-t-il concédé. Accusé de représenter un nationalisme étriqué, il a cité un poème catalan: «Je suis d'ici, je suis étranger.»

Attelage binaire

Présenté par ses adversaires comme un candidat diviseur, qui ne s'adresse qu'aux 48 % d'électeurs indépendantistes, il a dit vouloir «non pas une Catalogne uniforme, mais unie dans la diversité». Reste à savoir que fera Torra de son mandat, dont on ignore jusqu'au terme. En principe, il est au pouvoir pour quatre ans. Mais le jour de son premier discours, Puigdemont a rappelé la possibilité légale de convoquer des élections anticipées à partir du 27 octobre.

Le journal *La Vanguardia*, doyen de la presse catalane, évoque «la stratégie de la bifurcation» défendue dans la formation de Puigdemont. D'un côté, le discours de la République, une rhétorique épique et ronflante, appuyée sur des structures privées à même de lancer des initiatives symboliques à Barcelone ou à Berlin. De l'autre, la réalité de la pratique, un respect scrupuleux du système légal par les institutions officielles. Un attelage binaire, capable de faire avancer une majorité unie jusqu'aux prochains scrutins. Le caractère «provisoire» de Torra autorise les indépendantistes à convoquer un vote quand le climat politique et judiciaire - le procès des organisateurs du référendum est prévu à l'automne - conviendra le mieux à leurs intérêts.

Mathieu de Taillac

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

L'ALTERNANCE, C'EST UN DIPLÔME, UN MÉTIER, UN SALAIRE

Fête de l'Alternance

Judi 17 mai 2018
10h à 18h
Parc floral de Paris 12^e
Entrée libre